



COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 16 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : AMBIELLE Simon, BLANCHET Anne, BOUTONNET Jacques, CASSOU Sylvie, DUCHATEAU François, FEUGAS Françoise, GROS Laure, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles, TOST-BESALDUCH Jeanine, TOUTU Patricia

Procurations : CARRERE Régis à MOUNAUT Pierre
COUBLUC Joël à CASADEBAIG Robert

Absent : BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno

Secrétaire de séance : GROS Laure

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 11 septembre 2015

Date d'affichage : 5 octobre 2015



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015, à 19 H 00

Sommaire

	N°Page
<u>1 – PROCES VERBAL</u> de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2015.	p 3
<u>2 – RESSOURCES HUMAINES :</u>	p 3
2-1 : Etablissement thermal : modification de la durée des contrats des agents	p 3
2-2 : Transformation du poste n°39	p 4
2-3 : Transformation de postes	p 4
<u>3 – REGIE ELECTRIQUE :</u> Validation des nouveaux tarifs à partir du 1 ^{er} octobre	p 4
<u>4 – PASTORALISME :</u> Approbation du plan de financement pour la demande de Subvention au gardiennage des troupeaux	p 8
<u>5 – FORÊT :</u> Demande d'une aide à la sylviculture au Conseil départemental et au Conseil régional	p 8
<u>6 – ASSOCIATIONS :</u> Subventions (tranche 3)	p 8



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 16 septembre 2015

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès verbal de la dernière séance, envoyé à chaque membre, n'appelle pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2015.

Monsieur Boutonnet demande à cette occasion si Monsieur le Maire a des informations complémentaires concernant le financement des travaux de la télécabine de la Sagette.

Monsieur Casadebaig répond que les discussions sont toujours en cours et il ne manquera pas d'informer le Conseil dès qu'il aura des réponses. Il confirme toutefois que les travaux se feront bien en deux phases : au printemps 2016 et à l'automne 2016, afin d'impacter le moins possible l'exploitation de la station.

2 – RESSOURCES HUMAINES :

2-1 : Etablissement thermal : modification de la durée des contrats des agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la séance du 16 mars 2015, l'Assemblée avait voté la création des postes pour la saison 2015 pour l'établissement thermal les Eaux Chaudes.

En raison d'une forte fréquentation, il convient aujourd'hui d'ajuster les contrats des agents de soins et de services.

En effet, les besoins en personnels émis le 16 mars prenaient en compte une augmentation de fréquentation du fait de la non ouverture des Thermes des Eaux Bonnes pour le début de saison et non pour l'ensemble de la saison.

En termes de fréquentation, l'établissement est passé d'une moyenne de 8 500 journées curistes à plus de 12 980 journées curistes avec une moyenne de 5 soins/jour/curiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de modifier les durées des contrats ci-dessous :

Poste 29	initialement prévu du 04 mai au 14 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 21 novembre 2015
Poste 79	initialement prévu du 27 avril au 16 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 21 novembre 2015
Poste 82	initialement prévu du 01 juin au 07 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 14 novembre 2015
Poste 34	initialement prévu du 27 avril au 16 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 23 novembre 2015
Poste 11	initialement prévu du 27 avril au 16 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 21 novembre 2015
Poste 43	initialement prévu du 08 juin au 31 octobre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 18 novembre 2015
Poste 47	initialement prévu du 18 mai au 07 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 16 novembre 2015
Poste 18	initialement prévu du 01 avril au 30 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 05 décembre 2015
Poste 16	initialement prévu du 25 mai au 31 octobre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 10 novembre 2015
Poste 41	initialement prévu du 27 avril au 30 novembre 2015 (Congés inclus) Prolongation jusqu'au 05 décembre 2015

2-2 : Transformation du poste n°38

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la délibération n°93/2014 du 17 septembre 2014, il avait été décidé de renouveler la création du poste d'adjoint d'animation de la médiathèque à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2014 et ce pour un an.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que cet agent est maintenant en poste depuis deux ans et remplit parfaitement ses missions. Il propose alors de créer de manière pérenne ce poste.

Monsieur Boutonnet demande si elle commencera par être stagiaire. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

En parlant de la médiathèque, Monsieur CASADEBAIG interpelle Monsieur Boutonnet sur le mail envoyé, par mégarde, il y a quelques semaines à Mademoiselle Pasquier. Un petit échange s'ensuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de transformer le poste permanent à temps complet n°38 d'agent de maîtrise en poste permanent à temps complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

2-3 : Transformation de postes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents ont été proposés à l'avancement par promotion interne lors du mois de juin :

- un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la promotion interne de rédacteur,
- un agent titulaire du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à la promotion interne d'agent de maîtrise,

Les Commissions Administratives Paritaires compétentes pour chacune des catégories B et C ont émis un avis favorable et ont procédé aux inscriptions sur les listes d'aptitudes correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de transformer les postes ci-dessous :

- le poste N°3 d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet en poste de rédacteur permanent à temps complet,
- le poste N°19 d'adjoint technique de 1^{ère} classe permanent à temps complet en poste d'agent de maîtrise permanent à temps complet,

3 – REGIE ELECTRIQUE : Validation des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2015

Monsieur le Président de la Régie Municipale Electrique de Laruns présente au Conseil Municipal les tarifs, adoptés en Conseil d'Exploitation de la Régie le 15 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'adopter les nouveaux tarifs, ci-joint, à compter du 1^{er} octobre 2015.

4 – PASTORALISME : Approbation du plan de financement pour la demande de subvention au gardiennage des troupeaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission Pastorale de la Commune a déposé une demande de subvention pour l'aide au gardiennage des troupeaux, suite à l'embauche, chaque année, d'un pâtre, durant quatre mois.

A ce titre, il convient, afin de compléter le dossier, d'approuver le plan de financement comprenant le salaire et les charges, en sachant que l'aide peut être accordée jusqu'à 80% des dépenses.

Monsieur Boutonnet demande qui finance cette opération. Mademoiselle Gros répond que ce sont par le biais de crédits FEADER, des crédits européens, versés par la Région.

Il demande alors si la Commune fait la demande pour la première fois. Monsieur Ambielle répond par l'affirmative en expliquant que les années précédentes, la Commune n'avait pas été destinataire de l'information. Il rajoute d'ailleurs que là encore en 2015, c'est par le biais de la Commission Syndicale du Haut Ossau que la Commune a su qu'elle pouvait déposer un dossier de demande de subvention.

Monsieur Duchateau demande si le pâtre qui garde notamment les troupeaux de privés se fait rémunérer, pour une partie, par les éleveurs. Monsieur le Maire lui répond que c'est la Commune qui le rémunère. Toutefois, les éleveurs participent au titre des bacades dans ses missions de gardiennage des troupeaux l'été sur les estives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement ci-dessous, et charge le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

Aide au gardiennage

Financeurs	% d'aide	Montant en euros
Ensemble des financeurs	80%	6 077,60
Commune de Laruns	20%	1 519,40
Total		7 597,00

5 – FORÊT : Demande d'une aide à la sylviculture au Conseil départemental et au Conseil régional

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, la Commune, par l'intermédiaire de l'Office National des Forêts, réalise des travaux de dépressage et de régénération de parcelles.

Ces opérations peuvent être financées, pour partie, par le Conseil départemental et le Conseil régional au titre d'« aide à la sylviculture ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'approuver le lancement de ces travaux, qui se feront sur la parcelle 714 et de demander au Conseil départemental et au Conseil régional une subvention.

6 – ASSOCIATIONS : Subvention aux associations (tranche 3)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme est budgétée chaque année pour les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attribuer** les subventions suivantes :

- Les VOIX DU TAM TAM	500 €
- VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50 €
- LE COMITE D'ACTION SOCIALE	3 000 €

En guise de clôture, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement des réseaux vont avoir lieu rue Barthègue et rue Versailles, à compter du 5 octobre 2015 et jusqu'à mi-décembre. La circulation sera alors modifiée durant cette période. Les riverains et les commerçants seront prévenus.

Il ajoute qu'une seconde phase portant sur l'embellissement de ces deux voies et la mise en accessibilité PMR sera réalisée à compter du printemps 2016.

Monsieur Casadebaig tient aussi à rappeler la manifestation qui a lieu samedi 19 septembre à Pau, suite à l'appel de l'Association des Maires de France qui se mobilise contre la baisse des dotations. Il précise qu'une permanence se tiendra en mairie ce même jour pour informer la population qui le souhaite.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2015 à 20 H 50.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 SEPTEMBRE
2015**

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	
BLANCHET Anne	
BOUTONNET Jacques	
CARRERE Régis	
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	
DUCHATEAU François	
FEUGAS Françoise	
GROS Laure	
MOUNAUT Pierre	
TOST-BESALDUCH Jeanine	
PUCHEU Charles	
TOUTU Patricia	